

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/040/7.2

Feuillet n° 041

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	45
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, , Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD Philippe VIEILLEFOSSE Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, , Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Luc BLANCHARD Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD,

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de maintenir les mêmes taux de fiscalité professionnelle et additionnelle qu'en 2018.

AR PREFECTURE

024-20004150-20190408-DE2019040-DE
Regu le 10/04/2019

Proposition de vote du taux de la CFE :

Maintien du Taux Moyen Pondéré à 25,11% avec une durée de lissage à 12 ans (à compter de 2017).

Proposition de vote des taux de taxes additionnelles :

Maintien des taux 2018, soit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le taux moyen pondéré de CFE à 25,11% à l'issue de la période de lissage ;
- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité additionnelle comme suit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

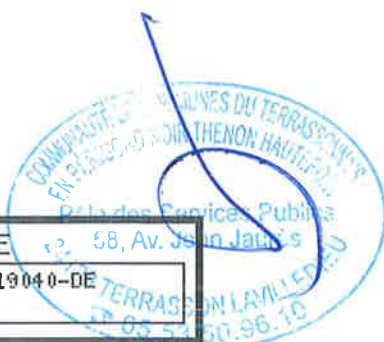
Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 09/04/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20190408-DE2019040-DE
Reçu le 10/04/2019